

où il gagna seulement quatre des 45 circonscriptions. Selon les résultats d'une analyse, les libéraux avaient recueilli des votes importants dans presque tous les secteurs de la population à l'exception des agriculteurs.

N'ayant perdu que six des 24 élections générales depuis 1891, le Parti libéral a naturellement des liens étroits et politiquement avantageux avec les principaux secteurs de l'économie canadienne. Dans ses rapports avec les provinces, il a traditionnellement soutenu des politiques à tendances centralisatrices. En 1975, il a intensifié de façon sensible la participation du gouvernement à la vie économique du pays en décidant d'appliquer le contrôle des prix et salaires.

Mise en place de Forintek

Forintek Canada, société sans but lucratif, prend désormais en charge les deux laboratoires de produits forestiers du gouvernement fédéral. Ce dernier versera à la Société, pendant les cinq prochaines années, \$4,6 millions par an, surtout pour la réalisation de travaux destinés à répondre au besoin de l'État.

Quinze directeurs, venant de toutes les régions du pays et représentant le gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire, forment le conseil provisoire qui dirige officiellement les laboratoires depuis le 1er avril.

Selon le président du Conseil d'administration de Forintek, M. Rogers, les subventions fédérales constitueront la principale source de financement de la Société en 1979; cependant, la direction de la Société encouragera l'industrie forestière et tous les gouvernements provinciaux à assumer, graduellement, une part croissante des coûts.

Cette année la Colombie-Britannique versera \$1,5 million; les autres provinces, les entreprises forestières et d'autres contrats combleront la marge.

Les deux laboratoires mènent des recherches dans 11 disciplines scientifiques et techniques touchant les produits forestiers. Son personnel conseille l'industrie, les ministères fédéraux et provinciaux ainsi que les consommateurs sur tout ce qui touche à la recherche et le développement des produits du bois.

C'est en août dernier qu'on annonçait le transfert des laboratoires de produits forestiers de l'Est et de l'Ouest, ce dernier situé à Vancouver, à des intérêts privés.

Vaccins pour poissons

Les laboratoires Connaught de Toronto ont obtenu un contrat de \$250 000 pour la création et l'essai de deux vaccins destinés à réduire le taux de mortalité des poissons d'élevage, a révélé récemment le ministre des Pêches et Océans, M. Roméo Leblanc.

Des recherches effectuées depuis six ans dans les laboratoires du ministère des Pêches et Océans ont permis de recueillir des données techniques et biologiques qui devraient mener à la production de vaccins contre la furonculose et la vibriose qui frappent particulièrement le saumon et la truite d'élevage.

Selon les termes du contrat, les laboratoires Connaught élaboreront et réaliseront un programme scientifique visant à étudier la mise au point commerciale des deux vaccins recherchés, établiront un programme pour la création des vaccins et effectueront du travail expérimental pour s'assurer de leur efficacité et de la sécurité des méthodes utilisées pour l'inoculation des poissons.

Prêts pour habitations

Le ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. André Ouellet, a annoncé au début d'avril de nouvelles mesures destinées à faciliter l'accès aux sources de financement aux personnes voulant acheter une maison.

Un nouveau plafond a été fixé à \$70 000 partout au Canada pour les habitations financées à l'aide de prêts hypothécaires assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. Dans bon nombre de cas, la mise de fonds initiale sur ces maisons a également été réduite.

D'autre part, l'on révisera l'échelle des "prix maximaux des maisons" dans le cas des logements pour lesquels on reçoit une aide en vertu de programmes spéciaux du gouvernement fédéral comportant un prêt et une aide sous forme de subvention.

Dans la plupart des régions, les nouvelles mesures signifient une réduction importante de la mise de fonds initiale sur les maisons de \$55 000 et plus. Par exemple, à Halifax (Nouvelle-Écosse), Ottawa (Ontario) ou Prince-George (Colombie-Britannique), la mise de fonds sur une maison de \$60 000 a été réduite de \$8 750 à \$5 000.

Dans plusieurs régions où les coûts sont élevés, comme à Toronto (Ontario) ou encore à Calgary et Edmonton (Alberta), Vancouver (Colombie-Britannique), Whitehorse (Yukon) et Yellowknife (T.-du-Nord-Ouest), on note une autre modification quant aux éléments du calcul du montant des prêts.

Dans ces régions, le montant du prêt peut maintenant être égal à 95 p.c. de la première tranche de \$60 000 de la valeur de la maison, plus 75 p.c. de tout le reste, jusqu'à concurrence d'un prêt maximal de \$70 000.

Pour la personne qui achète une maison de \$78 000 à Toronto, la mise de fonds initiale sera réduite de plus de la moitié, soit de \$17 000 à \$7 500.

Aider et orienter les ex-détenus

"A ma connaissance, il n'existe pas de conseiller professionnel en réinsertion sociale ailleurs. Je suis le premier qui tente l'aventure", affirme M. Gaston Nicholas.

Fondateur des Ateliers Dominique, de l'Agence spécialisée de Hull, d'Expri-Travail et du ranch Nicholas, M. Nicholas essaie déjà depuis dix ans d'aider les ex-détenus. Lui-même a passé dix ans dans un pénitencier, de 1958 à 1968.

Sa nouvelle initiative a pour but de conseiller, d'aider et d'orienter les détenus et ex-détenus, ainsi que les prévenus, dans le cadre des programmes de réhabilitation sociale qui existent déjà.

Selon M. Nicholas, trop de criminologues passent leur temps assis dans un bureau sans connaître véritablement le milieu des gens qu'ils doivent aider. "Je n'ai pas leurs diplômes mais j'ai dix ans de pratique en prison et dix autres années d'application vécue des problèmes de réhabilitation", dit-il.

Depuis janvier, M. Nicholas a déjà aidé une quinzaine de personnes mais sans demander d'honoraires. "Beaucoup n'ont pas d'argent; c'est pourquoi j'ai l'intention de demander à l'Aide juridique et à la Commission des libérations conditionnelles de défrayer une partie des coûts des personnes qui feront appel à mes services," explique-t-il.

(Extrait d'un article d'André Archambault, publié dans *Le Droit* du 6 avril.)

Un nouveau poste a été créé au sein du ministère de l'Environnement, celui de sous-ministre adjoint aux forêts.